

# NOUVEAU DIPLÔME

## Mention complémentaire (MC) animation-gestion de projets dans le secteur sportif

**En 1 an, après le bac**

### POUR QUI ?

En **priorité** les **titulaires d'un bac professionnel** dans les spécialités en rapport avec la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale.

### OÙ SE FORMER ?

Lycée professionnel Paul Gauguin - Orléans  
(dominante Activités physiques pour tous)

Lycée professionnel Elsa Triolet - Lucé  
(dominante Activités physiques pour tous)

### COMMENT CANDIDATER ?

Sur la plateforme **Parcoursup**  
en **procédure complémentaire**  
à partir du 26 juin

### LES OBJECTIFS DU DIPLÔME

La mention complémentaire (MC) animation-gestion de projets dans le secteur sportif est un diplôme de niveau IV. Elle prépare à la **conduite de projets sportifs** (animation, compétition) et plus largement de **projets éducatifs, culturels ou sociaux**.

Ce diplôme permet de travailler dans les **établissements d'activités physiques et sportives** y compris les structures intégrant des activités de prévention pour la santé et les conduites à risque (clubs de sport, centres de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...), les **collectivités locales**...

Il permet également d'intervenir dans le **secteur périscolaire** pour assister l'équipe pédagogique ou lui apporter de nouvelles compétences.

La MC permet d'obtenir par **équivalence** les unités capitalisables UC1 et UC2 du **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

### LA FORMATION

2 dominantes sont proposées en fonction des établissements :

- **APT (Activités physiques pour tous)**
- **AAN (Activités aquatiques et de la natation)**

La formation est organisée autour de 3 domaines de professionnalisation :

- D 1 : Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
- D 2 : Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- D 3 : Participation à la gestion des projets de la structure

**Durée : 1 an** dont 18 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peuvent se dérouler au sein de toute structure publique ou privée.

**Évaluation :** contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles. Il est également nécessaire d'obtenir l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1 ou 2, AFGSU...).

**La création de ce diplôme répond à une forte croissance du nombre d'emplois  
d'animateurs d'activités physiques et sportives plurivalents intervenant  
avec tous les publics ainsi qu'à une demande de professionnalisation accrue.**